



Journal municipal *Sainte-Jeanne-d'Arc*

Volume 1 numéro 3

La municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc adhère aux Fleurons du Québec



C'est avec une grande fierté que la municipalité vous annonce son adhésion au programme de classification horticole des Fleurons du Québec. Nés en 2006, les Fleurons du Québec reconnaissent les efforts d'embellissement durable des municipalités québécoises. La cote de classification horticole, qui va de 1 à 5 *fleurons*, est attribuée pour trois ans à la suite de l'évaluation professionnelle des classificateurs qui aura lieu cet été.

En adhérant aux Fleurons du Québec, la municipalité s'engage dans un processus d'amélioration continue du cadre de vie et veut motiver l'ensemble de ses citoyens à faire de même. Déjà, plus de 350 municipalités québécoises ont obtenu leurs *fleurons* du Québec. Les municipalités Fleurons du Québec sont situées dans toutes les régions québécoises et représentent plus de 4 millions de citoyens.

La municipalité se prépare donc fébrilement à recevoir au cours de l'été la visite d'évaluation des classificateurs des Fleurons du Québec. Ceux-ci visiteront 60 % de notre territoire et évalueront les aménagements horticoles et paysagers qui sont à la vue du public.

Semblables aux étoiles pour les hôtels, les Fleurons du Québec peuvent être affichés aux entrées municipales et leur valeur augmente en fonction de leur nombre. Mais plus que la possibilité de retombées économiques, les Fleurons du Québec sont aussi une source de fierté pour tous, car ils constituent une reconnaissance publique des efforts de toute la collectivité pour un environnement plus propre, plus vert et plus sain !

Nous invitons donc tous les citoyens à embellir leur milieu de vie. La reconnaissance officielle des Fleurons du Québec viendra récompenser l'automne prochain nos efforts collectifs et suscitera de belles retombées pour tous.

Les membres du conseil se joignent à moi pour vous inciter à faire votre grand ménage du printemps et à même fleurir vos terrains. Votre collaboration est importante pour que vous nous aidiez à devenir «La plus belle des municipalités de la MRC Maria-Chapdelaine».

Yvan Pilote et le conseil municipal de Sainte-Jeanne-d'Arc

Séances du conseil du 9 janvier 2012

Adhérer à la Corporation des Fleurons du Québec pour les trois prochaines années ; encourager davantage l'embellissement des propriétés sur le territoire de la municipalité.

Séances du conseil du 6 février 2012

Autoriser l'implantation du service de téléphonie IP au Centre municipal et à la bibliothèque municipale.

Service Incendie

Considérant les normes gouvernementales en ce qui concerne les services incendies;

Considérant les redditions de compte que l'on doit rendre au gouvernement;

Considérant que la ville de Dolbeau-Mistassini nous a avisés qu'elle ne renouvellerait pas l'entente d'entraide avec la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc;

Considérant qu'elle n'aurait plus l'immunité gouvernementale si elle intervenait sur notre territoire;

Considérant que suite à des vérifications juridiques, les services incendies de la ville de Dolbeau-Mistassini et les municipalités qui en sont membres sont dans leurs droits de refuser d'intervenir sur notre territoire;

Considérant la difficulté de recrutement et de formation de nos effectifs locaux;

Considérant les exigences des assureurs de la municipalité;

Le conseil municipal, qui se doit d'assurer la sécurité de tous ses concitoyens, concitoyennes et des infrastructures, a pris la décision d'adhérer au schéma de couverture de risque de la MRC en intégrant le service incendie de la Ville de Dolbeau-Mistassini pour le secteur Est.

Avec le printemps arrive habituellement la mauvaise pratique d'allumer des feux d'herbes.

La municipalité vous avise qu'il y a un règlement concernant le brûlage (règlement no 57-89) qui précise entre autres :

Que toute personne qui désire faire un feu au cours de la période s'échelonnant du 1^{er} avril au 15 novembre de chaque année, et ce, pour détruire du foin sec, de la paille, des herbes, des tas de bois, des broussailles, des branchages, des arbres, des arbustes ou des plantes, de la terre légère ou de la terre noire, des troncs d'arbres, des abattis ou autres bois, des ordures, doit, au préalable, obtenir un permis de l'autorité reconnue, et ce, sur tout le territoire de la municipalité.

Il est défendu d'allumer tout genre de feu de plein air, dans les chemins et les rues de la municipalité, dans le voisinage des maisons et bâtisses, en forêt ou à proximité de celle-ci, à moins d'avoir obtenu, au préalable, un permis de brûlage de l'autorité reconnue.

Toute infraction au présent règlement rendra le contrevenant passible d'une amende.

Rappelez-vous que les feux d'herbes sont inutiles et dangereux et tout particulièrement près des bâtiments, près des plantations d'arbres et de la forêt. C'est pourquoi il est préférable de ne pas allumer de feu. Rappelez-vous que la personne qui allume un feu d'herbes est responsable des dommages causés à la propriété d'autrui.



Merci de votre collaboration

SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES
MUNICIPALITE DE SAINTE-JEANNE-D'ARC



Calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2012,
qui se tiendront le lundi et qui débuteront à 20h00 :

9 janvier 2012	6 février 2012	5 mars 2012
2 avril 2012	7 mai 2012	4 juin 2012
9 juillet 2012	6 août 2012	10 septembre 2012
1 octobre 2012	5 novembre 2012	3 décembre 2012



Paiement de la licence de chien pour l'année 2012

Depuis plusieurs années, la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc confie le mandat à Zoo-Logis inc. pour la mise en application du règlement municipal SQ-04-04, règlement qui stipule que tout propriétaire d'un chien doit se prémunir d'une licence au coût annuel de 25,00 \$.

Si vous n'avez toujours pas payé votre licence suite à l'avis remis par le Zoo-Logis inc., veuillez effectuer votre paiement directement au bureau de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc.

AVIS IMPORTANT DE L'ANNUAIRE

Les responsables de la rédaction du répertoire téléphonique sont à préparer une nouvelle édition. La dernière parution a été publiée en 2008. Nous invitons toutes les personnes qui ont des modifications à apporter à leur inscription dans le répertoire téléphonique à nous en faire part le plus tôt possible. La prochaine parution est prévue pour les mois de mai-juin.



Merci de votre collaboration

Pauline Tremblay : 418 276-3166 (Vous pouvez laisser un message.)

Courriel muni.sja@hotmail.com (Spécifiez que c'est pour l'annuaire.)

Les contenants de peinture vides, ça se recycle aussi!

La municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc a un bac de récupération pour la collecte de peinture et de contenants de peinture vides. Nous vous demandons de bien vouloir suivre les indications suivantes:

Pour la peinture : Bien identifiée celle-ci dans son contenant d'origine, couvercle fermé.

Pour les contenants de peinture vides : Le contenant doit être bien nettoyé, sec et sans couvercle (ce matériel servira à recycler les métaux ou les plastiques). Tous vos contenants de peinture doivent être déposés au bureau municipal durant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8 h à 16 h. Les employés se chargeront de les placer eux-mêmes dans le bac prévu à cet effet.

Attention : Ne jamais en déposer le soir ou les fins de semaine.



Sûreté du Québec

Voici quelques informations utiles pour les utilisateurs de véhicules tout-terrain (VTT):

Tout d'abord, retenez qu'il faut être âgé d'au moins 16 ans pour conduire ce type de véhicule. De plus, si l'usager a moins de 18 ans, celui-ci doit être titulaire d'un certificat d'aptitudes, certificat qui lui sera émis après avoir suivi une formation.

Également, il faut avoir plus de 18 ans pour transporter un passager. De plus, le VTT doit être pourvu d'un siège prévu à cette fin. Toutefois, ce siège peut être ajouté pourvu qu'il soit installé conformément aux instructions et recommandations du fabricant de celui-ci. Par contre, si un tel siège est ajouté, le conducteur doit être titulaire d'un certificat qui atteste qu'il possède les aptitudes et connaissances requises.

Il ne faut pas oublier que le casque protecteur est obligatoire peu importe où l'on circule, et ce, même sur votre terrain. De plus, le conducteur doit porter une visière ou lunettes de sécurité et des chaussures adéquates.

En terminant, soyez prudents! Si vous avez des questions sur ce sujet et autres, vous pouvez me joindre au 418-276-2871. Si je suis absent, laissez-moi un message et je vous rappelle dès mon retour.

Alain Brassard
Policier-parrain de Sainte-Jeanne-d'Arc



Capitation 2012

Le 7 mai prochain, des bénévoles feront du porte-à-porte pour ramasser l'enveloppe contenant votre capitation.

Merci de bien les accueillir.

Quête automatisée

Saviez-vous que donner un montant régulier en retrait direct aiderait grandement votre Fabrique à faire face aux dépenses pour l'entretien et maintenir les services offerts comme les sacrements et autres. Vous pourriez récupérer jusqu'à l'équivalent de la moitié du montant donné en retour d'impôt. Si vous voulez adhérer à la quête automatisée ou augmenter le montant de votre contribution, veuillez vous adresser au presbytère au numéro 418 276-3037.



MAI, MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS

Mon arbre à moi... je grandis avec lui!



Le programme « Mon arbre à moi » permet à chaque nouveau-né de recevoir un arbre qui grandit à son rythme et lui rappelle qu'il appartient à un peuple dont l'histoire est intimement liée à la forêt.

Si vous êtes parent d'un enfant né au cours de l'année, vous pouvez réserver le sorbier de votre enfant en remplissant le formulaire d'inscription par Internet à l'adresse suivante : www.mrnf.gouv.qc.ca/maf/mon-arbre.asp

La distribution des arbres aura lieu le 20 mai 2012 de 13h00 à 16h00 au Vieux Moulin.

Pour information, vous pouvez joindre M. Francois Théberge au 276-6904.

Service d'incendie: Visibilité



La Sécurité publique vous recommande d'installer le numéro civique (adresse) de votre résidence, chalet, commerce ou industrie à un endroit visible afin que les policiers ou autres intervenants puissent aisément identifier votre propriété de la rue ou du chemin public. Grâce à cette mesure de sécurité, nous pourrons vous apporter rapidement tous les secours nécessaires en cas d'urgence. Aidez-nous à vous aider !

Soyez bien visibles en tout temps !

Les responsables du Comptoir vestimentaire de Sainte-Jeanne-d'Arc invitent toutes les personnes qui veulent donner une deuxième chance aux vêtements qui sont encore en très bon état à venir les rencontrer dans leur nouveau local au premier étage de l'école Gaétan-Bonneau à l'arrière de l'église.

Elles vous attendent tous les MARDIS
De 13h à 15h et de 18h à 19h30.

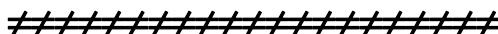


Pour plus d'informations : Manon Hébert 418-276-1643
Manon Michaud 418-276-5244.

N'OUBLIEZ PAS QUE LE COMPTOIR EST LÀ POUR TOUTES LES
PERSONNES QUI ONT LE SOUCI DU RECYCLAGE.



BIENVENUE À TOUS !



Inscription pour mai—juin—juillet—août Centre de mise en forme

Quand: 24-25 avril 2012
Lieux: Bureau municipal et Le Brocanteur
Heure: 8h30 à 12h00, 13h00 à 16h00

Coût: 40\$ individuel, 60\$ familiale

Information: Renée Lambert: 418-276-6210
418-276-8260
Pauline Tremblay 418-276-3166
418-276-7854



Moniteur, monitrice camp de jour

Description des tâches :

- Planifier et organiser des activités sportives et culturelles pour les jeunes;
- Animer et encadrer des jeunes de 5 à 12 ans;
- Participer à la formation en animation de terrain de jeux.

Qualifications :

- Être âgé(e) de 15 ans et plus;
- Être étudiant(e) à temps plein et poursuivre ses études à temps plein à l'automne 2012;
- Démontrer une autonomie et un sens des responsabilités;
- Avoir de la facilité à travailler avec les enfants.

Animateur, animatrice CJS

Description des tâches:

- Encadrer, conseiller et former une quinzaine d'adolescents dans la mise sur pied et la gestion de leur entreprise coopérative.

Qualifications:

- Être étudiant, étudiante au cégep ou à l'université à temps plein;
- Être apte à travailler avec un groupe d'adolescents;
- Être favorable au coopératisme;
- Facilité à participer à la mise sur pied d'une entreprise économique.

Guide touristique

Description des tâches:

- Faire visiter le Vieux Moulin aux touristes;
- Gérer une petite caisse.

Qualifications:

- Être étudiant(e) à temps plein et poursuivre ses études à temps plein à l'automne 2012;
- Doué pour la communication, avoir de l'entregent;
- Avoir une bonne mémorisation.

Déposer votre curriculum vitae au bureau municipal avant le 10 mai 2012.

Ces emplois sont conditionnels à l'obtention de la subvention demandée.